

Intra CL

Public

1 manager Caf 22

Pré-requis

Aucun pré-requis

Modalités pratiques

10 séances de travail individuel d'une durée d'1h30 espacées de 2 à 3 semaines planifiées entre la coach et le coaché

Calendrier - Lieux -

Modalités d'accès :

Planification sur le site EGOc [Sessions à venir]

Nous contacter pour suivi des programmations et des planning sur

www.egoc.org

Catégorie

Chantiers locaux

Tarifs

4500.00

Modalités d'animation

Séances animées en présentiel ou en distanciel, sous Teams

Formateur

IPOMEA

Effectif

1 manager Caf 22

Taux de satisfaction

Coaching de managers-Caf 22

MAJ : Dimanche 05 juillet 2026

Objectif professionnel

Accompagner le manager dans ses fonctions de chef de deux services et de manager

Contenu

Cet accompagnement s'inscrit dans un contexte de transformation managériale dans lequel la CAF des Côtes d'Armor a souhaité mettre en œuvre pour le service Offre en Travail Social un accompagnement à destination de l'équipe des assistantes sociales. Une formation "Renforcer la cohésion d'équipe" a été ainsi animée en 2022-2023 (3 jours) par Marie-Elodie GY - IPOMEA afin de favoriser le développement des compétences de l'équipe du service Offre en travail social.

Cet accompagnement individuel s'inscrit ainsi dans le parcours pédagogique coconstruit entre les parties prenantes.

A cet effet, les thématiques de travail identifiées avec le responsable hiérarchique sont :

=> Mieux se connaître (méthode DISC) pour mieux communiquer et manager

=> Soutenir dans le management et le pilotage des deux services notamment dans l'accompagnement individuel et collectif de l'équipe

- Accompagner l'équipe
- Conforter le travail collaboratif
- Adapter le management aux collaborateurs

=> Conforter la mise en œuvre opérationnelle des acquis de la formation

=> Appréhender le positionnement, l'alignement managérial avec la nouvelle responsable hiérarchique

- Processus décisionnel
- Reporting
- Indicateurs de réussite

Les objectifs pourront être adaptés en cours de coaching si la coach et le coaché le jugent nécessaire.

Tarif / Coût stagiaire

4500.00

Déroulement et durée du coaching

Cet accompagnement comporte 10 séances de travail individuel d'une durée d'1h30 espacées de 2 à 3 semaines planifiées entre la coach et le coaché.

La planification est évolutive et flexible en fonction des contraintes de chacun, de la demande du coaché et des préconisations de la coach en fonction de la thématique de l'accompagnement.

Les séances se dérouleront d'un commun accord entre le coaché et la coach :

- Dans les locaux de la CAF des Côtes d'Armor (hors site du service)
- Hors les murs
- En visio-conférence

Chacune des parties se donne la possibilité d'interrompre le contrat par anticipation pour toute raison qui lui paraîtrait le justifier et notamment si elle juge que les objectifs sont atteints. Dans ce cas seules les séances effectuées seront facturées.

Une séance de clôture est alors programmée pour clôturer l'accompagnement.

Engagement de la collectivité et du commanditaire

La CAF des Côtes d'Armor s'engage :

- A une totale confidentialité sur les informations relatives à l'existence et au contenu du coaching du bénéficiaire, sauf accord explicite de la part de ce dernier,
- A ne pas exiger ni solliciter le coach pour une quelconque restitution de tous ordres en dehors du cadre défini par le présent contrat. Elle n'a donc pas à connaître le contenu des séances qui reste strictement confidentiel,
- A ce que le coaché dispose de conditions favorables à l'accomplissement de la démarche (temps nécessaire, régularité, mais aussi disponibilité éventuelle de sa part, etc.),
- A organiser une réunion de bilan au terme prévu de l'accompagnement.

Engagement du coaché

Chaque séance est structurée autour d'un objectif fixé par le coaché et fait l'objet d'un plan individuel de progression. L'accent est mis sur la

compréhension de son propre mode de fonctionnement et de ses comportements, ainsi que sur la relation en lien avec l'environnement, l'entourage professionnel et/ou personnel.

Le concret et le vécu du coaché servent de matériaux de base à la transformation et d'outils de mesure des progrès.

La réussite d'une action de coaching dépend essentiellement du désir sincère du coaché de s'engager dans une démarche d'évolution personnelle et de son acceptation de notre accompagnement dans ce domaine. Le coaché a de fait la responsabilité des décisions prises. Il s'engage à tout mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés conjointement.

Engagement de la coach

Notre accompagnement est avant tout une relation de confiance entre le coaché et la coach, garante du respect de la personne et de la confidentialité absolue des échanges.

La coach accompagne le coaché pour qu'il donne le meilleur de lui-même. Il s'agit de faire réussir la personne coachée, sans se substituer à son action. La coach accompagne sans jamais précéder. La coach ne prodigue pas de conseil sur ce qu'il convient de faire, mais elle pose des questions afin que le coaché trouve lui-même ses propres solutions. La coach satisfait à une obligation de moyens, et non pas de résultats. Elle ne saurait être tenue pour responsable de la non-atteinte des objectifs fixés par la personne coachée.

Elle s'engage à se mettre à disposition du coaché pour lui permettre d'atteindre ses objectifs.

Evaluation

Une évaluation sera réalisée à l'issue de l'accompagnement. Elle prendra la forme d'un échange tripartite entre le coaché, le commanditaire et la coach.

Une évaluation orale et une évaluation écrite reprenant les objectifs définis au préalable seront également réalisées lors de la dernière séance avec le coaché et inclura le plan d'action post accompagnement que le coaché entend mener pour confirmer les apprentissages.

Une évaluation à froid sera proposée au coaché 6 mois après la fin de l'accompagnement.

Méthodes mobilisées

Le coaching est l'accompagnement d'une personne sur le plan personnel et/ou professionnel qui vise le développement du potentiel de cette personne. C'est un processus d'entretiens individuels qui repose sur une

relation de collaboration, centré sur des objectifs à atteindre et structurés de façon telle qu'il permette à la personne de développer son autonomie, d'augmenter son niveau de performance et de passer à l'action, dans une dynamique de changement.

Modalités d'évaluation et de validation:

Evaluation en amont : sous forme d'un questionnaire ou d'un entretien avec le formateur pour valider les prérequis, d'évaluer les besoins spécifiques et de déterminer le niveau de connaissances

Evaluation au cours de la formation : validation de la compréhension et de l'acquisition des connaissances sous forme mises en situations, de réflexions collectives et d'utilisation d'outils de diagnostic

Evaluation à chaud : à l'issue de la formation, un bilan oral et une évaluation écrite permettront d'apprécier la qualité de la prestation et de mesurer l'efficacité de l'action au regard des objectifs globaux

Evaluation à froid : réalisée avec un outil interne Caf

Attestation de suivi : Feuille de présence

Attestation de participation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action sera remise aux stagiaires à l'issue de la formation

Accessibilité:

Nos formations sont accessibles à tous les agents Caf. Pour toutes personnes en situation de handicap, nous vous invitons à nous contacter afin d'étudier ensemble les modalités d'accès à la formation et de nous transmettre tout document nécessaire pour l'ajustement des prestations et la mise en oeuvre de dispositifs adaptés.

Niveau d'accessibilité des prestations proposées dans les locaux de l'EGOC : fiche informative du registre public d'accessibilité disponible sur le site de l'EGOC : Page « [Contact et Accessibilité](#) »

Délais d'accès à la formation:

Délais d'accès entre la demande et le début de la prestation : engagement d'une réponse dans les 15 jours ou conditionné aux délais de procédures de marché (1 mois pour les sessions INTER).

Pour toutes informations administratives, pédagogiques,



Entente du **G**rand **O**uest et du **C**entre
pour le perfectionnement des personnels
des caisses d'Allocations familiales

**d'accompagnement aux personnes
ou d'une adaptation de la formation sur mesure,
vous pouvez nous contacter au 02 99 29 82 42 ou 02 99 29 82 43**
